## Nombre de Délégués :

 En exercice
 120

 Présents
 61

 Votants
 62

## Objet:

ECHANGE PARCELLAIRE SICOTM – SMD3



## N°4/24/03/2018

L'an deux mille dix huit, le 24 mars à 9 heures, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Vice-Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 26 janvier 2018

## Etaient présents :

ALLAS LES MINES: M. Yves GAROUTY,

AUBAS: M Michel DENECHEAU, M. Henri GALINAT,

BEYNAC ET CAZENAC: M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,

**BOUZIC:** M. Pierre MENANT,

CALVIAC EN PERIGORD: M. Jean-Louis CHUPIN, M. Jean-Claude JOINEL,

CARLUX: Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,

CASTELNAUD LA CHAPELLE: M. J-Pierre NADAL,

CENAC ET ST JULIEN: M. Jean-Luc BRUGUES, Mme J. DEBET DUVERNEIX

DAGLAN: Mme M-Hélène VASSEUR,

**DOMME**: M. Francis COUSIN, **GROLEJAC**: M. Claude BOYER, **JAYAC**: M. Guy ESTRUC,

LA CHAPELLE AUBAREIL : Mme Agnès DUBOIS,

LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL: M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,

LES FARGES: Mme Arlette SOULIAC, MEYRALS: Mme Christine CHIES, MONTIGNAC: M. Michel BOSREDON,

PAULIN: M. Alain PERIQUOI,

PEYRILLAC ET MILLAC: Mme Denise ARNOULT,

PEYZAC LE MOUSTIER: Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,

PRATS DE CARLUX: Mme Eloïse MARADENE,

SALIGNAC EYVIGUES: M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,

SARLAT LA CANEDA: Mme Marlies CABANEL,

SERGEAC: Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT,

SIMEYROLS: M. Vincent FLAQUIERE,

ST AMAND DE COLY: M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,

ST ANDRE D'ALLAS: M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,

ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU,

ST CREPIN ET CARLUCET: Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,

ST CYBRANET: M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,

ST JULIEN DE LAMPON: M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,

ST LAURENT LA VALLEE: Mme ROUVES, ST LEON SUR VEZERE: M. GÉ KUSTERS,

ST VINCENT LE PALUEL: M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,

STE MONDANE: M. Eric BOURDET, M. David DURAND, TAMNIES: Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE, VALOJOULX: M. Philippe BASTIDE, Mme Odile ROUX, VEYRIGNAC: M. Ciryl BREAU, Mme Claude DENIS, VEYRINES DE DOMME: M. Jean-Pascal FARINA, VEZAC: M. Patrick SINGIER, M. Christian ROBLES,

VITRAC: M. J-Marie CLAES.

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20180324-424032018-DE

Recu le 03/04/2018

Mme Christine CHIES (commune de Meyrals) a été élue secrétaire de séance.

Excusé(e)s: M. Vincent CARVES (commune de Bèzenac), Mme Marie-Françoise ROUBERGUE (commune de Castelnaud La Chapelle), M. Mathias LUCAS (commune de Florimont Gaumier), M. Bernard PICHENOT et Mme Maëliss LINDSTROM (commune de La Roque Gageac), Mme Nicole LALANDE (commune de Marcillac St Quentin), M. Antoine VAN HUSSEN (commune de St Aubin de Nabirat),

**Procuration**: M. Jean-Claude CASSAGNOLLE à M. Francis COUSIN (commune de Domme)

<u>Présents sans voix délibérative</u>: M. Jérôme PEYRAT (commune de la Roque Gageac), Mme Isabelle ROUSSEAU (commune de St Martial de Nabirat).

Le Vice-Président rappelle au Comité Syndical que le SMD3 avait donné l'autorisation au SICTOM de construire sur une partie de son terrain, ce qui avait permis de créer les infrastructures relatives d'une part à la plateforme de compostage des boues de STEP, et d'autre part à l'extension des garages.

Il expose que le SMD3 utilise également une partie de terrain appartenant au SICTOM DU PERIGORD NOIR et y a implanté le Centre de Transfert des déchets.

Le Vice-Président propose à l'assemblée d'effectuer les échanges parcellaires entre le SICTOM DU PERIGORD NOIR et le SMD3 afin que chacun soit propriétaire du terrain qu'il occupe.

Ceci exposé,

Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 21/03/2018, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour effectuer l'échange parcellaire dans les conditions suivantes :

Propriété du SICTOM pour le SMD3:

Parcelle AK265 (anciennement AK68) de 30 a83ca d'une valeur de 10790€

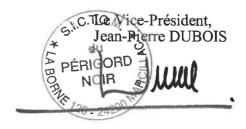
Propriété du SMD3 pour le SICTOM:

Parcelle AK266 (anciennement AK192p1) de 77a83ca d'une valeur de 6460 € Parcelle AK268 (anciennement AK194p1) de 12a72ca d'une valeur de 1056 € Parcelle AK270 (anciennement AK204p1) de 39a45ca d'une valeur de 3274 €

- <u>Dit</u> que l'acte notarié sera signé auprès de Me Guillaume, Notaire à SALIGNAC EYVIGUES (24590)
- <u>Dit</u> que les frais de notariés seront à la charge du SMD3.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cet échange parcellaire.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme, Marcillac St Quentin, le 24 mars 2018



AR PREFECTURE

024-252402284-20180324-424032018-DE Recu le 03/04/2018